

Commune de Dénat



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 mars 2024

Date de la convocation : 27 février 2024

Membres présents : Olivier OUSTRIC, Grégory AVEROUS, Marie ESTEVENY, Isabelle PREGET, Jérôme GRAS, Géraldine CANAC SERNA, Patrick ANDRAL, Philippe CASSAGNAUD, Vincent WILZER, Sabrina FABRE, Hervé MARTIN

Membres absents excusés :

Joël PALOUS donne pouvoir à Olivier Oustric

Claudine CAVAILLES donne pouvoir à Sabrina FABRE

Émilie JARLAN

Émilie GOUBAULT

Marie ESTEVENY est désignée secrétaire de séance.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier OUSTRIC, maire.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil du 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération DCM 20240305 Projet de transformation de la maternelle en Maison d'Assistantes Maternelles

Monsieur le maire informe les conseillers que les locaux de l'actuelle école vont bientôt être vidés au profit de la nouvelle école. Il propose aux conseillers d'utiliser l'espace actuel de la maternelle pour y installer une Maison d'Assistantes Maternelles et de mettre à l'étude ce nouveau projet.

Ce projet, en comblant un manque de place de garde d'enfants sur la commune, augmenterait son attractivité et favoriserait indirectement de futures inscriptions à l'école.

Monsieur le maire propose de lancer l'étude de ce projet dès le mois de mars 2024.

Les élus approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire et l'autorisent à signer les différents documents qui s'y rapportent, et d'ouvrir un crédit au budget de la somme correspondant à ce projet.

Délibération DCM 20240304 Changement du prestataire cantine

Monsieur le maire informe les conseillers que le prestataire cantine actuel CRM basé à Rodez, ne donne plus satisfaction. En effet, le service se dégrade constamment par des oublis de fourniture de pain, de plats, de desserts, de livraisons extrêmement tardives ou pas de livraison du tout. Une ristourne sur la prochaine facture a été demandée. De plus, le tarif a subi une nouvelle augmentation de 9 % dès le 1^{er} mars. Monsieur le maire propose de ne pas répercuter aux familles cette hausse sur le tarif de vente des repas mais que la commune le prenne en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le maire propose aux conseillers de changer de prestataire dès la rentrée de septembre 2024. Il propose de mandater la cuisine centrale d'Albi. Le tarif serait un peu plus élevé mais les avantages sont que la cuisine centrale travaille avec les producteurs locaux et est à proximité en cas de problème. De plus, le coût est mieux maîtrisé puisque le tarif est en baisse depuis 2020 et le tarif est soumis périodiquement au vote du conseil d'administration de la cuisine centrale.

Les conseillers approuvent à l'unanimité les propositions de Monsieur le maire et l'autorisent à signer la convention avec la cuisine centrale pour la restauration scolaire applicable dès la prochaine rentrée scolaire.

Délibération DCM 20240306 Mise à jour du plan de financement de l'école - Tranche 3

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une demande de subvention DETR a été faite afin d'aider à financer la dernière tranche des travaux de l'école.

En effet, il reste à financer 60 295 €. Le tableau ci-dessous détaille de cette nouvelle tranche.

Tranche 3	Total HT	Total TTC
Révision de prix marché travaux	20 000,00 €	24 000,00 €
Complément d'honoraire MOE	14 000,00 €	16 800,00 €
Cloison préau	7 050,00 €	8 460,00 €
Surpresseur	6 000,00 €	7 200,00 €
Barrière parking	4 875,00 €	5 850,00 €
Divers équipements (affichage, poubelles...)	2 500,00 €	3 000,00 €
Bancs	2 000,00 €	2 400,00 €
Enseigne école	1 500,00 €	1 800,00 €
Sécurité incendie	1 370,00 €	1 644,00 €
Alarme silencieuse	1 000,00 €	1 200,00 €
TOTAL	60 295,00 €	72 354,00 €

Délibération DCM 20240301 Adhésion au COS pour l'année 2024

Monsieur le maire propose aux conseillers de renouveler cette année l'adhésion au Comité des Œuvres Sociale de l'Albigeois (COS de l'Albigeois) et les informe que la cotisation s'élève pour l'année 2024 à 1 428,55 €. Elle est calculée sur la masse salariale, laquelle a augmenté en 2023. Il rappelle que le rôle du COS est de développer l'action sociale pour les agents de nos collectivités.

Les conseillers approuvent à l'unanimité l'adhésion au COS de l'Albigeois pour l'année 2024.

Délibération DCM 20240303 Achat d'un logiciel de gestion de la cantine pour la mairie et l'ALSH

Afin d'avoir une gestion plus simple et rapide des inscriptions des élèves à la cantine scolaire ou à la garderie, de leur dossier administratif et sanitaire, de leurs présences, de la facturation, et afin de répondre à la future obligation de dématérialiser les paiements, Monsieur le maire propose aux conseillers d'acquérir un logiciel dédié à la gestion du périscolaire. Ce logiciel serait également mis à disposition de l'association Familles Rurales de Dénat pour la gestion de l'ALSH.

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une étude comparative entre plusieurs logiciels est en cours et qu'une subvention DETR modernisation et dématérialisation a été demandé afin de participer au financement du logiciel. La mise en place de ce logiciel est souhaitée pour la rentrée de septembre 2024.

Les élus approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire et l'autorisent à signer les différents documents qui s'y rapportent, et d'ouvrir un crédit au budget de la somme correspondant à l'achat du logiciel le mieux adapté qui sera retenu.

Délibération DCM 20240307 Plan de financement du logiciel cantine

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une demande de subvention à 50 % de la DETR a été faite afin d'aider à financer l'achat et la mise en place du logiciel de gestion du périscolaire. Le coût d'achat s'élève à 6 407,40 € HT. Le tableau ci-dessous détaille la demande.

Postes de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Achat mise en place du logiciel ICAP		6 407,40 €	
Coût HT		6 407,40 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat - DETR	Sollicité	3 203,70 €	50 %
Autofinancement		3 203,70 €	50 %
Coût HT		6 407,40 €	100 %

Questions diverses

Un conseiller demande où en est le nettoyage du toit de l'église. Monsieur le maire l'informe qu'il y a des problèmes de faisabilité mais qu'ils seront résolus.

Monsieur le maire informe les conseillers qu'un dossier de location de l'épicerie a été retenu. Afin que les nouveaux locataires s'installent et installent l'épicerie à leur convenance avant de faire l'ouverture au public, Monsieur le maire propose à l'assemblée d'offrir le 1^{er} loyer, celui du mois de mars, qui s'élève à 250 € auquel il faut ajouter 50 € pour la licence IV.

Les élus approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire et le charge d'établir les documents nécessaires à la location et à la gratuité du 1^{er} mois. L'ouverture est prévue le plus tôt possible.

Le grillage du city stade se dégrade. Monsieur le maire informe les conseillers qu'il devra être remplacé car un poteau est cassé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h50.

Le maire

Olivier Oustric

La secrétaire de séance

Marie Estéveny